
Quatrième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm, tenue le mardi 27 septembre 2022 à 19 h, au Centre des loisirs Montcalm, 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle 204

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Sara Caron-Guay	Présidente (2024)
M ^{me} Julie Malo-Sauvé	Vice-présidente (2023)
M ^{me} Hélène Paradis	Secrétaire (2023)
M ^{me} Anne Gagné	Trésorière cooptée (2023)
M. Jonathan Tedeschi	Administrateur (2024)
M. Gabriel Boisvert	Administrateur (2023)
M ^{me} Noémie Manseau	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Marie Langlois	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, Montcalm–Saint-Sacrement

ABSENCES :

M ^{me} Camille Baril	Administratrice (2024)
M. Pierre-Luc Brisson	Administrateur (2024)
M. Thiago Nogueira	Administrateur (2023)
M ^{me} Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 13 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-04-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-04-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
22-04-03	Adoption du procès-verbal du 21 juin 2022	19 h 10
22-04-04	Trésorerie	19 h 20
22-04-05	Fonctionnement du conseil d'administration	19 h 30
	- Registraire des entreprises	
	- Consultations publiques à venir	
	- Factures de Monmontcalm	
	- Facture du projet de Sécurité routière	
22-04-06	Période d'échange réservée aux conseillères municipales	19 h 45
22-04-07	Période de questions et commentaires du public	20 h 05
22-04-08	Période des comités de travail	20 h 20
	- Cadre bâti et Environnement	
	- Communication et Relations avec les citoyens	
22-04-09	Correspondance	20 h 45
22-04-10	Divers	20 h 50
22-04-11	Levée de l'assemblée	21 h

Procès-verbal

22-04-01 Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19h05.

22-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Trois items sont ajoutés à l'ordre du jour.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Anne Gagné, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jonathan Tedeschi, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

22-04-03 Adoption du procès-verbal du 21 juin 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Gabriel Boisvert, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Julie Malo-Sauvé, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 21 juin 2022.

Affaires découlant du procès-verbal

Navette pour la plage de la promenade Samuel-De Champlain - La demande a été transmise à M^{me} Mercier-Larouche, conseillère et présidente du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Corridor scolaire École Anne-Hébert – Une rencontre est toujours prévue à l'automne concernant la circulation aux abords de l'école. M^{me} Vallières-Roland précise que les discussions se sont poursuivies entre la Ville et l'école Anne-Hébert. L'école est notamment en attente d'ici la fin octobre des

résultats d'un sondage qui doit être réalisé par Accès Transport viables. La Ville va s'adapter au calendrier de l'école pour fixer la date de la rencontre.

Un citoyen ajoute que le sondage s'adresse aux parents qui amènent leurs enfants à l'école. Il porte sur leur sentiment de sécurité et sur ce qui limite la mobilité active pour se rendre à l'école.

M^{me} Malo-Sauvé aimerait que les parents dont les enfants fréquentent le Centre de la petite enfance La Croisée, adjacent à l'école, soient aussi rejoints par le sondage puisque la problématique les concerne également.

Intersection Moncton / chemin Sainte-Foy – M^{me} Vallières-Roland mentionne que plusieurs requêtes ont été adressées au 311. Des changements ont été faits récemment. Le laps de temps entre le feu rouge et le feu piéton a été rallongé pour sécuriser le passage piéton. Le marquage au sol a également été refait. La consultation prévue cet automne sur le corridor scolaire va permettre de revenir sur le sujet.

Rue de Bougainville – Une citoyenne mentionne que la pétition concernant la circulation sur la rue Bougainville (procès-verbal [24 mai 2022](#)) a été déposée le 13 juin au conseil d'arrondissement.

Depuis que la circulation sur trois rues adjacentes a été modifiée, le transit routier sur la rue de Bougainville a non seulement augmenté considérablement, mais la limite de vitesse de 30 km/h n'est pratiquement jamais respectée. Des mesures d'atténuation s'imposent, mais outre l'installation de radars informant les automobilistes de leur vitesse, aucune autre mesure n'a été prise par le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI). Les petits bonshommes verts installés par les citoyens pour inviter les automobilistes à ralentir ont été enlevés de la chaussée par les policiers.

La citoyenne précise que ces revendications pour des mesures d'atténuation n'ont rien à voir avec la polémique qui entoure le projet de tramway. Une autre citoyenne indique que des solutions existent déjà ailleurs, comme à Montréal, qu'elles ont fait leurs preuves et qu'elles pourraient judicieusement s'appliquer ici.

M^{me} Vallières-Roland précise que la Ville analyse actuellement la situation et abordera le sujet lors de la consultation qui aura lieu à l'automne sur le corridor scolaire. La population sera invitée à participer à la consultation. Le directeur du STMI, M. Marc des Rivières, pourrait être présent pour répondre aux questions de la population.

Projet Solstice sur les plaines – Tel que demandé lors d'une assemblée précédente, M^{me} Vallières-Roland fournit des informations sur le chantier en cours depuis quelques mois déjà au 871, Grande Allée Ouest, près des Jardins Mérici. Le projet comportera 198 logements locatifs ainsi que du stationnement souterrain. Le projet étant conforme au zonage et au PPU (Plan particulier d'urbanisme Pôle urbain Belvédère), il n'a nécessité ni dérogation ni consultation publique. La Ville a analysé le projet avant d'émettre le permis de construction et la Commission d'urbanisme et de

conservation de Québec (CUCQ) s'est assurée de la conformité du projet, de la qualité des matériaux et a validé le plan paysager. Le projet, qui prévoit entre 6 et 10 étages, est en deçà de la hauteur maximale permise de 34 mètres. En comparaison, les Jardins Mérici atteignent jusqu'à 18 étages. La CUCQ a exigé la plantation de neuf nouveaux arbres pour séparer le nouveau bâtiment des Jardins Mérici. La livraison est prévue pour le printemps 2023. À la connaissance de M^{me} Vallières-Roland, le projet ne comporte pas de logement social.

Rue privée Boisé Bégin – La Ville ne dessert toujours pas la rue privée pour la collecte des déchets. La directive émise par la Ville est d'apporter les déchets à des heures précises, mais cela crée un encombrement. Le problème a été signalé au 311 par le Village Belvédère. Le numéro de requête n'a pas été fourni.

Nettoyage des rues (résolution 22-CA-19, juin 2022) – M^{me} Vallières-Roland signale que la Ville n'a pas encore répondu à la demande d'adapter la signalisation lumineuse déjà existante pour signaler le nettoyage des rues. L'information relative au nettoyage des rues demeure disponible sur la [carte interactive de la Ville](#). Une citoyenne indique que l'information n'est pas fiable puisque les dates sont parfois modifiées après une première publication. La conseillère recommande de consulter de façon régulière la carte interactive et de relayer l'information sur les pages Facebook du quartier.

Cartier Rive Gauche – Un citoyen revient sur le sujet des arbres abattus au 350, chemin Sainte-Foy (procès-verbal [23 novembre 2022](#)). M^{me} Vallières-Roland revient sur la réponse qui lui avait été fournie sur le sujet. Le projet d'agrandissement d'un bâtiment existant est conforme à la réglementation. Une analyse a été réalisée par les ingénieurs forestiers de la Ville concernant les arbres localisés sur le terrain. Leur recommandation était à l'effet de préserver un arbre d'exception, soit un tilleul situé du côté de la rue Père-Marquette. Les autres arbres, soit trois érables de Norvège, seront remplacés par 13 nouveaux arbres.

Le citoyen s'interroge sur la pertinence d'abattre des arbres sains et sur l'historique des modifications au zonage ayant permis de rehausser la hauteur maximale des bâtiments dans ce secteur.

22-04-04 Trésorerie

1. État des revenus et dépenses

La trésorière, M^{me} Gagné, mentionne que le solde du compte au 27 septembre 2022 est de 7 614,78 \$. Elle présente un tableau récapitulatif des revenus et dépenses pour l'année en cours. Des dépenses totalisant plus de 3 800 \$ sont à autoriser.

2. Paiement et factures

RÉSOLUTION 22-CA-20

CONSIDÉRANT la résolution 21-CA-28 ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Hélène Paradis, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Gabriel Boisvert, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 27 septembre 2022.

22-04-05 Fonctionnement du conseil d'administration

1. Registraire des entreprises

RÉSOLUTION 22-CA-21

CONSIDÉRANT la résolution 22-CA-17 ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Anne Gagné, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Gabriel Boisvert, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de rembourser la somme de 37 \$ à M. Denis Bergeron pour la mise à jour de la déclaration annuelle au Registraire des entreprises.

2. Consultations publiques à venir

M. Bergeron mentionne que le conseil d'arrondissement a donné suite à la résolution 22-CA-05 ([24 mai 2022](#)) du conseil de quartier concernant la possibilité d'étendre l'exemption des tabliers de manœuvre à d'autres zones commerciales du quartier. Une nouvelle consultation publique aura donc lieu sur le sujet prochainement.

M. Bergeron ajoute que de gros dossiers sont à venir en 2023 et que le conseil sera avisé au moment opportun.

Autrement, les consultations en cours par la Ville portent sur la Vision de la mobilité active 2023-2027 que la Ville vient de dévoiler ainsi que sur une réflexion pour encadrer la démolition des bâtiments. Le conseil de quartier peut ou non s'exprimer sur ces sujets. Les informations seront relayées sur la page Facebook du conseil de quartier.

Le conseil de quartier a déposé en mars 2021 un [mémoire](#) sur la mobilité active dans le quartier de Montcalm dans le cadre des premières consultations sur la Vision de la mobilité active de la Ville. La consultation en cours jusqu'au 25 octobre prend la forme d'un [questionnaire](#) visant à prioriser les mesures et les cibles énoncées dans la Vision.

3. Factures de Monmontcalm

M. Bergeron a fait les vérifications nécessaires auprès de Monmontcalm. Aucuns frais de retard ne seront exigés pour la facture en suspens de 333,43 \$ concernant l'abonnement 2021-2022.

Concernant 2022-2023, le conseil a déjà pris une résolution à l'effet de renouveler son abonnement (résolution 22-CA-13, [24 mai 2022](#)). Le renouvellement s'élève également à 333,43 \$.

RÉSOLUTION 22-CA-22

CONSIDÉRANT la résolution 22-CA-13 relative au renouvellement de l'abonnement à Monmontcalm ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Julie Malo-Sauvé, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jonathan Tedeschi, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 666,86 \$ à Monmontcalm pour les abonnements de 2021-2022 (333,43 \$) et de 2022-2023 (333,43 \$).

4. Facture du projet de Sécurité routière

M. Tedeschi fait un bilan des activités qui ont été réalisées cet été dans le cadre du projet conjoint de sensibilisation à la sécurité routière 2022. L'activité principale du projet s'est déroulée le vendredi 16 septembre (Radio-Canada). Des performances de cirque ont eu lieu simultanément dans les quartiers de Saint-Jean-Baptiste, sur la rue Saint-Jean près de l'école primaire ainsi que sur l'avenue Salaberry. Outre les animations, des bannières et des affiches sensibilisaient la population à la sécurité routière.

Le tableau qui suit montre la répartition des frais entre les trois organismes participant au projet. La contribution du conseil de quartier de Montcalm est de 3 000 \$.

Fournisseur	Montant total \$	Organismes participants et contribution (\$)		
		CQ Montcalm	CQ Saint-Jean-Baptiste	Comité de parents École Saint-Jean-Baptiste
Cirque - Poliquin-Simms ²	7 200,00	3 000,00	1 200,00	3 000,00
Bannières - Turgeon Lettrage	953,19		953,19	
Affiches - Copies de la Capitale	243,75		243,75	
Quincaillerie - Canac	72,17		72,17	
Adobe Illustrator	31,18		32,18	
TOTAL	8 501,29	3 000,00	2 501,29	3 000,00

RÉSOLUTION 22-CA-23

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Montcalm s'est engagé par la résolution 21-CA-37 ([23 novembre 2021](#)) à participer au projet de sensibilisation à la sécurité routière 2022 du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à la hauteur de la subvention obtenue ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a obtenu une subvention de 3 000 \$ pour ce projet de la part de la Ville de Québec ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jonathan Tedeschi, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Julie Malo-Sauvé, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Montcalm défraye la somme de 3 000 \$ sur la facture totale de 7 200 \$ de la firme Poliquin-Simms² pour la réalisation des performances de cirque qui se sont déroulées le 16 septembre 2022 dans le cadre du projet conjoint de sécurité routière Nos quartiers : plus que des axes de transit, des milieux de vie!

Un citoyen voudrait savoir si les affiches sont réutilisables. M. Tedeschi indique que l'activité était ponctuelle et que les bannières et affiches ont été créées spécifiquement pour l'événement. Une solution plus permanente serait à envisager à l'avenir.

La Ville a lancé pour 2023 un nouvel appel à projet dans le cadre de son programme de mobilisation à la sécurité routière. Le conseil de quartier de Montcalm pourrait encore soumettre un projet et obtenir une subvention maximale de 3 000 \$. Le sujet est pris en charge par le Comité Transports et sécurité routière.

22-04-06 Période d'échange réservée aux conseillères municipales

M^{me} Catherine Vallières-Roland

Dans une optique de conciliation travail-famille, les deux conseillères du quartier se proposent de venir à tour de rôle aux assemblées du conseil de quartier de Montcalm si le conseil est d'accord.

Vision de la mobilité active – La Vision de la mobilité 2023-2027 a été dévoilée aujourd'hui. Plusieurs mesures de la Vision ont déjà été mises en place dont le service à Vélo qui compte déjà 40 stations, le service Flexibus qui dessert les secteurs moins couverts par le transport en commun et le forfait Bus + FLEXauto qui combine un laissez-passer mensuel et 10 locations de 30 minutes chez Communauto. L'objectif à terme de la Vision est une mobilité intégrée offrant une panoplie de moyens et d'options de mobilité facilement accessibles. Une dernière consultation sur la Vision de la mobilité active est en ligne jusqu'au 25 octobre (voir le [questionnaire](#)).

Voitures bruyantes – En mai et en août 2022, deux interventions policières ont été réalisées dans les quartiers centraux. Plusieurs contraventions ont été émises à cette occasion en vertu du nouveau règlement sur le bruit adopté en janvier dernier (article 7.1 du [Règlement sur la paix et le bon ordre](#) : Il est interdit de produire du bruit perturbateur provenant d'un véhicule routier qui trouble la paix ou la tranquillité publique, tel que le crissement de pneus ou le bruit d'un moteur utilisé à des régimes excessifs.). On peut signaler les cas de voitures bruyantes au 311 ou auprès de M^{me} Vallières-Roland.

M^{me} Malo-Sauvé revient sur les radars anti-bruit et le projet pilote parisien dont il a été question en [mai dernier](#). M^{me} Vallières-Roland s'informe.

Coupe d'arbres – M^{me} Vallières-Roland souhaiterait préciser que la coupe d'arbres dans le quartier n'est pas imputable à la Ville seulement. Des propriétaires font également couper des arbres sur leur terrain. Actuellement, la Ville procède à la coupe de frênes et d'ormes qui sont contaminés. Pour toute informations sur la coupe d'arbres, on peut s'adresser au 311.

Vente de drogues - M^{me} Langlois mentionne que des vendeurs de drogues font pression actuellement sur des commerçants de l'avenue Cartier. Récemment, trois personnes différentes ont été vues plusieurs jours de suite sur l'avenue.

M. Bergeron recommande de signaler les événements au 911 et de faire des représentations auprès des conseillères. Mme Séguin mentionne que le conseil de quartier de Saint-Roch a également rapporté à la Ville une problématique de vente de drogues sur rue dans son secteur.

22-04-07 Période de questions et commentaires du public

Comité de transport - Un citoyen voudrait savoir si le comité est toujours en fonction. Un nouveau responsable devrait être désigné prochainement en remplacement de M. Thiago Nogueira qui ne semble plus disponible.

Mobilisation Haute-Ville – M. Cyril Pringault mentionne que l'organisme sonde actuellement l'intérêt citoyen pour la tenue d'un événement, colloque ou conférence réunissant des travailleurs de rue, policiers et autres intervenants pour discuter des enjeux de cohabitation et d'itinérance. Aucune démarche formelle n'a encore été entreprise pour le moment.

Il rappelle qu'il y a eu samedi dernier une marche exploratoire pour retracer les lieux de rencontre passés et actuels dans le quartier. M^{me} Caron-Guay y participait.

Tréteaux de travaux publics – Un citoyen signale que les tréteaux placés par la Ville pour signaler des travaux ou interdire le stationnement ne sont pas assez explicites et prêtent à confusion, ce qui lui a valu une contravention lors d'un nettoyage de rue. M^{me} Vallières-Roland ne peut rien faire pour la contravention, mais suggère aux citoyens de communiquer avec elle avec photos à l'appui si la situation se reproduit.

Inondations rue Jeanne d'Arc - Un citoyen qui réside à l'intersection de la rue Désy et de la rue Jeanne d'Arc signale le problème récurrent et harassant auquel il est confronté depuis 10 ans en raison d'une déficience dans le réseau d'égout souterrain à la hauteur de la rue Désy. Le réseau a été refait il y a dix ans et des tuyaux plus gros ont été mis en place. Le problème de refoulement d'eau n'a pas été résolu pour autant puisque la tuyauterie de moindre diamètre en aval dans la falaise n'a pas été modifiée. Le citoyen a subi huit inondations dans son sous-sol depuis le début de l'année. En moins de trois minutes après le début d'une averse, les tuyaux sont bouchés et les pompiers qui viennent sur appel sont impuissants à résorber les refoulements. Les projets de construction/rénovation du citoyen ont dû être abandonnés, les inondations étant trop fréquentes et le sous-sol, trop instable à cet endroit. La propriété, qu'il a acquise alors que le problème des refoulements semblait résolu, n'est plus vendable. La situation est devenue invivable et les recours possibles du citoyen sont épuisés. En désespoir de cause, il s'adresse aux conseillères municipales et au conseil de quartier.

M^{me} Vallières-Roland est très touchée par la situation et invite le citoyen à communiquer avec elle. M^{me} Paradis s'inquiète du problème de sécurité publique que cela représente. Un citoyen suggère de demander à la Ville ce qui peut être fait pour régler le problème.

RÉSOLUTION 22-CA-24

Concernant une demande à la Ville pour trouver une solution aux problèmes de refoulement d'eau à l'intersection des rues Jeanne d'Arc et Désy dans le quartier de Montcalm

CONSIDÉRANT QU'UN citoyen a fait part à l'assemblée ordinaire du 27 septembre 2022 du conseil de quartier de Montcalm d'un problème récurrent et harassant d'inondations du sous-sol de sa propriété sise à l'intersection des rues Jeanne d'Arc et Désy en raison d'un refoulement des eaux de ruissellement ;

CONSIDÉRANT que le citoyen a fait l'acquisition de sa propriété à la suite d'importants travaux de réfection des infrastructures souterraines de la Ville qui devaient résorber le refoulement ;

CONSIDÉRANT que le problème de refoulement n'est pas résorbé et que le citoyen subit d'importants préjudices ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Julie Malo-Sauvé, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie Langlois, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer le citoyen dans ses démarches auprès de la Ville et de demander à celle-ci de trouver une solution aux problèmes de refoulement d'eau à l'intersection des rues Jeanne d'Arc et Désy dans le quartier de Montcalm.

M. Bergeron va transmettre la résolution à la Direction de l'ingénierie de la Ville de Québec, à la Direction de l'arrondissement de La Cité-Limoilou ainsi qu'aux conseillères municipales du quartier.

Toits blancs – Un citoyen fait valoir que les [toits blancs](#) sont une excellente alternative aux toits noirs qui contribuent à créer des îlots de chaleur. Il souhaiterait que la Ville intervienne pour en favoriser l'usage. Le sujet sera pris en charge par le comité Cadre bâti et Environnement

Design des stations de tramway – Un citoyen voudrait savoir de quelle manière la Ville consultera la population sur la question du design des stations de tramway. M^{me} Vallières-Roland s'informe.

Festival de fanfares ou de chorales – Le citoyen qui a déjà soumis l'idée d'organiser un festival de fanfares ou de chorales mentionne que le fédéral a des programmes pour ce genre d'événements. La Ville ou le conseil de quartier pourraient faire une démarche en ce sens auprès du ministre Duclos.

M^{me} Vallières-Roland rappelle que le [Festival international de musiques militaires de Québec](#) a été abandonné faute de subventions de la part du fédéral. Elle mentionne que ce n'est pas le rôle de la Ville ni celui du conseil de quartier d'organiser un tel événement.

M^{me} Langlois suggère de contacter plutôt la Société de développement du quartier Montcalm (SDC) et d'évaluer l'ampleur du projet.

22-04-08 Période des comités de travail

1. Cadre bâti et Environnement

M. Boisvert fait lecture de la proposition d'une résolution concernant la plantation d'arbres sur des stationnements extérieurs de 10 cases et plus. La résolution est affichée à l'écran.

Une citoyenne s'interroge sur la portée du programme et sur le nombre d'arbres qui pourrait être exigé, le ratio de 1 pour 10 lui apparaissant nettement insuffisant.

M^{me} Vallières-Roland suggère de prendre connaissance du [Plan de transition et d'action climatique 2021-2025](#) de la Ville pour contrer les îlots de chaleur. La plantation d'arbres sur les propriétés privées ou publiques est une part importante de ce plan. M. Bergeron va s'informer auprès de la Ville pour obtenir une présentation au conseil de quartier du plan de transition et des statistiques concernant la plantation d'arbres.

Un citoyen voudrait savoir si la demande concerne les stationnements existants ou seulement les futurs stationnements. Une autre personne indique que c'est tout le territoire de la Ville qui devrait être visé et pas seulement le quartier de Montcalm. Un citoyen propose d'inclure un délai de réponse de la part de la Ville. Il suggère également de faire connaître la résolution aux autres conseils de quartier.

M. Bergeron invite le conseil à soumettre la résolution dès maintenant. À l'instar d'autres interventions citoyennes, comme celles concernant la revitalisation des ruelles, cette résolution pourrait être le prélude à quelque chose de très intéressant. Les modifications suggérées pourraient être prises en compte ultérieurement.

RÉSOLUTION 22-CA-25

Concernant une demande à la Ville pour mettre de l'avant un programme et un règlement incitatif sur la végétalisation des stationnements extérieurs

ATTENDU QUE le discours politique actuel mondial est à l'effet de protéger la planète et de combattre le réchauffement climatique;

ATTENDU QUE, pour mettre en pratique ce discours, la Ville de Québec désire maintenir, voire augmenter, sa canopée urbaine intéressante;

ATTENDU QUE les grands stationnements asphaltés sont des îlots de chaleur majeurs;

ATTENDU QUE, l'été, la majorité des conducteurs de véhicule cherchent à se stationner à l'ombre;

ATTENDU QUE l'ajout d'arbres dans un stationnement peut ne limiter en rien le nombre d'espaces de stationnement selon l'aménagement choisi;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt collectif d'augmenter la canopée urbaine et de réduire l'impact des îlots de chaleur;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Gabriel Boisvert, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Noémie Manseau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Montcalm recommande à la Ville de Québec d'adopter un programme incitatif et, au besoin, un règlement obligeant tout propriétaire d'un stationnement extérieur de dix espaces et plus, dans le quartier Montcalm, à maintenir sur son stationnement extérieur un arbre pour chaque dix espaces de stationnement.

2. Communication et Relations avec les citoyens

M^{me} Caron-Guay fait lecture de la proposition d'une résolution concernant le terrain et le bâtiment de Quebec High School.

RÉSOLUTION 22-CA-26

Concernant une demande à la Ville de Québec de mettre en œuvre les actions nécessaires afin d'acquérir le terrain et le bâtiment de Quebec High School pour y préserver un espace vert et améliorer l'offre de services communautaires dans le quartier de Montcalm

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Quebec High School (QHS) prévoit quitter ses locaux actuels dans l'année 2026 ou avant, selon l'avancement du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec peut, de manière prioritaire et proactive, manifester son intérêt auprès des instances concernées - ici le ministère de l'Éducation - et proposer d'acquérir l'espace pour réaliser un projet porteur et structurant concernant l'avenir du terrain et du bâtiment actuellement occupé par QHS ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Montcalm a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins en amont de projets qui concernent leur quartier, notamment la vocation de bâtiments et de terrains d'envergure dans le quartier ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Montcalm est soucieux de l'environnement et de maintenir, des lieux qui encouragent la mixité générationnelle et sociale, tel que proposé dans Vision Montcalm ;

CONSIDÉRANT les besoins actuels en logement social, de places en garderie, de jardins communautaires, entre autres, l'espace devrait garder sa vocation sociale ;

CONSIDÉRANT le manque, signalé par plusieurs personnes, d'espaces verts, accessibles et sécurisés au cœur du quartier pour exercer différents sports autant l'hiver que l'été ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur Belvédère fait actuellement l'objet de réflexion quant à son devenir ;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur n'est pas desservi par des installations municipales d'importances : piscines, terrains de soccer, etc. et que certaines infrastructures sportives sont déjà présentes sur le site ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation actuelle du lot contribue à la lutte aux îlots de chaleurs et constitue un environnement sain pour les résidents du quartier;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Julie Malo-Sauvé, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie Langlois, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE DEMANDER à la Ville de Québec de mettre en œuvre les actions nécessaires afin d'acquérir le terrain du Quebec High School pour y conserver un espace vert accessible et sécuritaire, et d'acquérir le bâtiment, afin d'offrir une plus grande offre de services communautaires dans le quartier. Une consultation des citoyens quant aux mandats futurs de cette bâtisse et de ce terrain pourrait être pilotée par le conseil de quartier de Montcalm.

M. Bergeron souhaiterait avoir une lettre d'accompagnement avant de transmettre la résolution aux instances concernées : Service du développement économique et des grands projets, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, Service de l'interaction citoyenne, Service de la culture et du patrimoine, Commission scolaire Central Quebec et conseillères municipales du quartier.

La résolution sera également transmise au conseil de quartier de Saint-Sacrement puisque le terrain se situe à la limite entre les deux quartiers.

Une citoyenne estime que la Ville devrait s'assurer de conserver le zonage institutionnel de ce secteur. M^{me} Vallières-Roland ajoute que la Ville a un levier avec le zonage, mais également avec la valeur patrimoniale du bâtiment.

Une suggestion dans le même sens va être faite auprès du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste pour préserver le terrain et l'école Saint-Patrick.

Les personnes présentes félicitent le conseil de quartier ainsi que le comité Communication et Relations avec les citoyens pour cette résolution visant à préserver un actif de grande valeur dans le quartier.

22-04-09 Correspondance

Lettres transmises - s.o.

Communications reçues

- Courriel relatif au prosélytisme religieux (voir ci-après).

22-04-10 Divers

Prosélytisme religieux sur rue commerçante – Des citoyens ont fait remarquer à M^{me} Gagné que deux personnes se tenaient sur l'avenue Cartier lors de la fête du quartier Montcalm et qu'elles mettaient à la

disposition des gens, dans un présentoir, des feuillets ou des dépliants d'information reliés à leurs croyances religieuses. M. Bergeron vérifie quelle est la réglementation municipale à ce sujet.

- **Remplacement du conseiller en consultations publiques** – À partir du mois d'octobre, M. Bergeron sera affecté à d'autres tâches et remplacé par une autre conseillère en consultations publiques.

Les personnes présentes félicitent chaudement M. Bergeron pour sa bonne humeur et son engagement auprès du conseil de quartier de Montcalm au cours des dernières années.

RÉSOLUTION 22-CA-26

Concernant une motion de remerciement à M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques auprès du conseil de quartier de Montcalm

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Sara Caron-Guay, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie Langlois, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de féliciter et de remercier M. Denis Bergeron pour son implication, sa bonne humeur et son engagement assidu auprès du conseil de quartier de Montcalm au cours des dernières années.

22-04-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 22 h 05 La prochaine assemblée aura lieu le mardi 25 octobre 2022.

M^{me} Sara Caron-Guay

Présidente

M^{me} Hélène Paradis

Secrétaire